

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 16 FEVRIER 2026**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Maire.

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEL-2026-001 : PREND ACTE à l'unanimité de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026.

DEL-2026-002 : ACCORDE à l'unanimité une subvention à l'association « Huit-Résistible 4L » d'un montant de 500 €, dans le cadre de la participation à un rallye humanitaire et solidaire

DEL-2026-003 : AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de prestation de service de recours à un médecin au sein des crèches de L'Envol et des Lucioles

DEL-2026-004 : AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention annuelle d'engagement réciproque avec le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 91

DEL-2026-005 : APPROUVE à l'unanimité pour l'année 2026 l'ensemble des dispositions relatives aux avantages en nature

DEL-2026-006 : DÉCIDE à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs